

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 27 MARS 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 17-DCM-DGS-035

**L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT & LE VINGT-SEPT MARS** à Quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Mars 2017

**OBJET DE LA DELIBERATION : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES REALISÉES EN 2016**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – Jennifer DELI – Geneviève DROMSON

**POUVOIRS** : Josiane SICCARDI à Jean-Michel PEYRATOUT  
Paul MOUROT à Hervé STASSINOS  
Agnès BIASUTTO à Michel LUCIANI  
Gaëlle REBEC à Magali VINCENT  
Nicole VACCA à Frédéric FIORE

**ABSENT** : Stéphane BELTRA

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Magali VINCENT

=====

**M. Christian GARNIER, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :**

Le Code Général des Collectivités Territoriales demande à ces dernières ainsi qu'aux EPCI de « *délibérer sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées* » par eux.

L'article L. 2241-1 étend l'exigence en la matière, notamment son deuxième alinéa qui précise que « *le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une Commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une autre personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette Commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au Compte Administratif de la Commune* ».

Un tableau récapitulatif annexé à la présente note rend ainsi compte :

- Des acquisitions et cessions opérées en 2016 par la Commune du Pradet,
- De l'état du stock foncier détenu par l'Etablissement Public Foncier (EPF) PACA au 31/12/2016.

**Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal :**

- D'adopter le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées en 2016, retranscrit dans le tableau ci-joint.

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS**

